

**Insertion • DES RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES VONT ÊTRE ORGANISÉES POUR AIDER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉS À MAÎTRISER LEUR CONSOMMATION D'ÉNERGIE.**

# Maîtrise de l'énergie : des actions collectives

**L**e Conseil Général assure un accompagnement social des personnes en difficultés, pouvant être couplé avec des outils financiers. Parmi ceux-ci, le Fonds unique de solidarité logement (FUSL) aide les familles défavorisées à accéder ou se maintenir dans leur domicile ou encore à conserver leurs fournitures d'énergie ou d'eau en réglant une partie de leurs factures. Il permet également de mettre en place des actions de prévention, dont une prévue en 2010 grâce à une enveloppe budgétaire supplémentaire de 7 000 euros octroyée par EDF qui abonde ce Fonds dans son volet énergie.

**« Le but sera d'aider les personnes à évaluer la cause de leurs difficultés. »**

MICHEL COURTOIS, CONSEILLER GÉNÉRAL DE CHARNY ET PRÉSIDENT DE LA SIXIÈME COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ».



## FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS.

« Ces actions de prévention vont consister à réunir des personnes en difficultés afin de les informer sur la maîtrise de l'énergie, le suivi de leur consommation et le repérage de défaillances techniques des installations (exemple, une fuite d'eau), explique Michel Courtois, Conseiller général de Charny et Président de la sixième commission « Environnement et Développement des énergies renouvelables ». Elles seront menées en partenariat par le Département,

EDF et l'Adil-Espace info énergie 89 (Agence départementale pour l'information sur le logement). Leur but sera d'aider les personnes à évaluer la cause de leurs difficultés (comportementales ou techniques) au regard de leur dépense d'énergie. »

À l'issue des réunions, un kit énergie (ampoules basse consommation, réducteur d'eau pour la douche, multiprise avec interrupteur thermomètre, outil de suivi des consommations, thermomètre...) sera offert aux participants. Le financement octroyé par EDF permettra également de faire bénéficier les usagers, pour un an, du « suivi conso » qui sera analysé avec leur référent. Une évaluation de ces actions sera ensuite effectuée.

## Qui est concerné ?

**Les groupes seront composés d'une dizaine de personnes choisies parmi les usagers accompagnés par les travailleurs sociaux du Conseil Général et ayant sollicité le volet énergie du FUSL pour une facture d'EDF au moins une fois dans les douze derniers mois.**